

FEDERATION FRANCAISE DE TIR À L'ARC
EXERCICE COMPTABLE 2022
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 26 MARS 2023.

Rapport des Trésoriers – Thierry DEFRANCE de TERSANT et Julien MEGRET

Présentation générale :

Les trésoriers invitent les participants à prendre connaissance de leur rapport.

Afin d'assurer une parfaite régularité des comptes et la rédaction des liasses fiscales, il a été décidé de faire suivre la Fédération par un Cabinet d'Experts-Comptables.

Les comptes au 31 Décembre 2022, ont donc été vérifiés en premier par le Cabinet d'Experts-Comptables mandaté par la FFTA, ensuite par Monsieur le Commissaire aux comptes.

Les comptes ont été arrêtés et approuvés par le Comité Directeur du 7 Mars 2023

PRÉSENTATION DES COMPTES

La comptabilité générale et la comptabilité analytique d'exploitation sont portées à la connaissance de l'Assemblée Générale.

La comptabilité analytique permet de voir en détail les affectations des dépenses et des recettes.

Les annexes fiscales ont également été publiées.

Résultat Général

- Le total des charges s'élève à 5.611.753 €
- Le total des produits s'élève à 5.376.280 €

Le compte de résultat fait apparaître un résultat déficitaire de **235.474€**.

Évènements principaux de l'année 2022

Plusieurs évènements ont fortement impacté l'année 2022 et expliquent les fortes différences entre le Budget primitif et le budget réalisé.

Des budgets primitifs modifiés ont été présentés aux différents bureaux et Comités Directeurs en fonction des nécessités.

Sans revenir sur le détail évoqué dans les interventions du Président et du Secrétaire Général il convient de mentionner :

- La délégation Para-Tir à l'arc, très partiellement compensées par la dotation de l'ANS
- Les frais impliqués par la nouvelle mise en place de la préparation Olympique et Paralympique
- Les frais directs et indirects consécutifs à la deuxième étape de la Coupe du Monde

La prise de licences 2021 qui se reporte pour 2/3 sur l'exercice comptable 2022 a impacté les recettes ; mais fort heureusement les licences 2023 prises à partir de septembre 2022 sont revenues à un très bon niveau.

Les Fonds Associatifs qui font l'objet d'une délibération spécifique ont été sollicités sur plusieurs points :

- Le Fonds PARIS 2024 POUR 185.038 € : Aides CIP pour les athlètes Haut-Niveau, le Head Coach, les pensions INSEP.
- Le Fonds 50 salles pour le Tir à l'arc pour 28.000€ pour divers projets approuvés.
- Le Fonds de relance pour 22.436 € remboursement des inscriptions des concours au calendrier.

Les engagements de dépenses sur ces fonds font toujours l'objet de décisions d'une commission spéciale puis du bureau fédéral.

Le Fonds « Grands Évènements » fait l'objet d'une comptabilisation différente. En raison de la non-subvention par la DIGES de la 2eme étape de la Coupe du Monde il a été fortement sollicité pour un montant de 544.151 €.

La trésorerie courante est restée largement positive tout au long de l'année et ne pose pas de problème. Les placements sont un peu plus rémunérateurs depuis la fin 2022.

Le solde des prêts en cours pour les locaux de Noisy-le-Grand est de 481.184 €. Ils sont à échéances 2027 et 2029

Tels sont les faits marquants sur l'exécution du budget 2022.

Affectation du résultat

Les affectations proposées par le Comité Directeur vous sont détaillées dans les motions.

Budget primitif 2023

Le budget primitif 2023 a été particulièrement difficile à établir pour les raisons suivantes

- Nombreux mouvements de personnel
- Non connaissance précise des subventions de l'ANS, si ce n'est la certitude de leur diminution.

Cependant le Budget 2023 sera très probablement en déficit avant reprise des sommes sur les Fonds des Projets associatifs.

Conclusion :

Grâce à une gestion prévisionnelle et à une gestion courante attentive, la situation financière de la Fédération reste saine et doit permettre de faire face aux dépenses engendrées par la préparation de Jeux Olympiques de 2024 et à l'organisation de la 3eme étape de la Coupe du Monde.

Néanmoins, il appartient aux trésoriers, au-delà de la gestion annuelle, d'avoir et de proposer une vue à long terme des finances de la Fédération en fonction de son plan de développement. C'est l'objet des motions proposées à votre vote.

Nous vous remercions de votre attention.

Les Trésoriers

Thierry DEFRANCE de TERSANT



Julien MEGRET

